

Conditions générales Carte-client Feelgood's

1. Age légal

La Carte-client Feelgood's est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est délivrée uniquement à des personnes âgées de plus de 18 ans et domiciliées en Suisse ou dans les pays limitrophes. Les avantages et privilèges accordés aux adhérents ne sont liés à aucune autre obligation.

2. Utilisation et validité de la carte

- La Carte-client Feelgood's est transmissible. Elle est remise avec 2 cartes porte-clés, comprenant un service keyfinder d'une valeur de CHF 30.–, que l'adhérent peut remettre aux personnes de son entourage.
- La Carte-client Feelgood's est valable toute l'année et sur tous les achats. Excepté sur les forfaits, les préparations et la dispensation de méthadone ainsi que toutes les prestations liées (détail voir liste des exceptions à la pharmacie).
- La Carte-client Feelgood's doit être présentée avant chaque achat afin de pouvoir créditer le compte de l'adhérent du nombre de points correspondant. Une inscription ultérieure des points non portés en compte est possible uniquement pour les montants de plus de CHF 30.– et sur présentation d'une preuve d'achat.

3. Offres spéciales

Les adhérents ont accès à des offres spéciales valables sur des articles ou des services spécifiques pendant une durée limitée. La Carte-client Feelgood's ne peut pas être cumulée avec d'autres réductions ou avantages individuels.

4. Décompte

Trimestriellement lorsque le solde minimum de 1000 points est atteint, un extrait de compte est envoyé à l'adhérent accompagné d'un ou de plusieurs chèques Carte-client Feelgood's. Ces chèques ont une valeur de CHF 10.–, CHF 20.–, ou CHF 30.–. Tout solde de points qui ne permet pas de constituer un chèque complet est automatiquement reporté.

5. Utilisation des chèques

- La Carte-client Feelgood's et les chèques de la carte sont valables dans toutes les pharmacies Feelgood's qui participent au programme de fidélité. Liste complète disponible sur www.feelgoods-pharmacies.ch.
- Pour obtenir le paiement en espèces d'un chèque Carte-client Feelgood's, il suffit de le présenter auprès d'une des pharmacies Feelgood's* accompagné de la Carte-client Feelgood's ou d'une carte porte-clés. Le montant inscrit « en espèces » sera remboursé.
- Pour régler un achat avec un chèque Carte-client Feelgood's dans l'une des pharmacies Feelgood's*, il suffit de le présenter au moment du paiement accompagné de la Carte-client Feelgood's ou d'une carte porte-clés. Le montant inscrit « en bon d'achat » sera déduit de l'achat. Le montant des articles achetés doit être supérieur ou égal à la valeur du chèque. Aucune monnaie ne peut être rendue.
- Les chèques Carte-client Feelgood's sont valables 1 an à compter de la date d'émission.
- Les chèques ne sont pas remplacés en cas de perte ou de vol.
- Des chèques Carte-client Feelgood's endommagés ou déchirés pourront être refusés.

6. Exclusion

Les comptes n'enregistrant aucun mouvement pendant 2 années consécutives seront clôturés définitivement et sans préavis. Le solde de points restant lors de la clôture du compte est définitivement annulé et ne peut en aucun cas être reporté sur un nouveau compte.

7. Perte/vol de la carte

En cas de perte de la Carte-client Feelgood's, une nouvelle carte doit être établie et le solde de points est transféré sur le nouveau compte.

8. Changement d'adresse et de nom

Les décomptes Carte-client Feelgood's sont adressés à la dernière adresse connue de l'adhérent. Tout changement de nom ou d'adresse doit être signalé à une pharmacie Feelgood's*. Changements de nom et d'adresse uniquement sur présentation d'une pièce d'identité.

9. Résiliation

L'adhérent peut sortir à tout moment du programme de fidélité. Il lui suffit de faire part par écrit de son souhait et de détruire la carte de fidélité. Les points déjà acquis sont perdus au moment de la résiliation et ne pourront faire l'objet d'aucune indemnisation.

10. Modifications des Conditions générales et du programme

Les pharmacies Feelgood's* se réservent le droit à tout moment et sans avis préalable d'apporter des changements au programme Carte-client Feelgood's, de suspendre temporairement l'attribution de points en cas de défaillance technique, voire de mettre fin au programme.

11. Calcul des points

Le calcul des points est défini en fonction des conditions du programme de fidélité en vigueur dans la pharmacie où l'achat est effectué.

12. Fraude/abus/impayés

- En cas d'arriérés de paiement auprès d'une pharmacie Feelgood's*, les pharmacies peuvent suspendre l'envoi des chèques jusqu'à la régularisation de la situation. Avec l'accord de l'adhérent les pharmacies peuvent utiliser les points récoltés comme moyen de paiement pour le règlement des arriérés. Dans ce cas c'est la valeur des chèques en espèces qui est prise en compte.
- Si les pharmacies Feelgood's* constatent un abus ou une quelconque fraude, elles se réservent le droit d'exclure le client du programme de fidélité Carte-client Feelgood's.

13. Aide financière

Si l'adhérent bénéficie d'une aide financière, il est tenu d'informer le dit service de sa participation au programme de fidélité Carte-client Feelgood's ainsi que des chèques qu'il reçoit.

14. Collecte de données

Par sa signature, l'adhérent accepte de participer au programme Carte-client Feelgood's aux conditions en vigueur à la date de son adhésion et autorise les pharmacies à accéder à des informations sur ses achats. Ces informations resteront strictement confidentielles ; elles ne seront pas diffusées ni communiquées à des tiers. Sauf opposition de votre part, vous pouvez recevoir d'autres offres.

15. For

Les relations entre les adhérents Carte-client Feelgood's et les pharmacies Feelgood's* sont exclusivement régies par le droit suisse. Le lieu de juridiction est Berne.